

Jeu - Conditions Générales d'Utilisation

Opération Las Vegas du 6 Juillet au 31 Août 2022

Article I : Organisation et contexte

La société Toot Sweet SAS au capital de 54614.40 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n°811 346 287, ayant son siège social au 23 rue des Lombards, 75004, Paris (ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « l'organisatrice ») développe des Jeux Marketing sur smartphone (ci-après dénommé les « Jeux ») pour le compte d'Etablissements Partenaires souhaitant animer leur commerce en faisant gagner des cadeaux à leurs clients et visiteurs physiques de manière ludique (restaurants, épiceries fines, salons de beauté, cinémas, chocolateries, hôtels, boulangeries etc.). Il est expressément entendu que le rôle de la Société Organisatrice se limite à organiser les Jeux.

La société Toot Sweet SAS organise en France métropolitaine (Corse non comprise) un jeu avec obligation d'achat qui se déroulera du 06/07 AU 31/08/2022 inclus, dans 76 restaurants du réseau Memphis, ci - après dénommés « les restaurants du réseau Memphis participant à l'opération ». La liste des sites participants est disponible en Annexe 1 du présent règlement.

Article II : Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse non comprise), à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé à sa mise en place et de leur famille (parents et alliés en ligne directe et collatérale jusqu'au troisième degré) (ci-après dénommés les « Joueurs »).

Toute fausse identité ou fausse adresse est susceptible d'entraîner des poursuites pénales pour celui qui les aura fournies.

Un flyer (dans la limite des stocks disponibles estimés en nombre suffisant) avec un QR code sera remis à chaque acheteur dont l'addition comprend une boisson de la gamme Pepsi, 7UP ou Lipton Ice Tea.

Tout Joueur qui souhaite participer au Jeu sera invité à réaliser une ou plusieurs actions prédéterminées par l'Etablissement Partenaire (laisser un avis, s'abonner aux réseaux sociaux etc.).

Le joueur ayant tourné la roue et découvert une case aura gagné le lot correspondant à la mention indiqué sur le segment de la roue.

Article III : Dotation

La dotation du Jeu consiste en un cadeau ou un avantage offert par l'Établissement Partenaire. La nature de la dotation, le stock mis en jeu, ainsi que les conditions de récupération sont définis spécifiquement par l'Etablissement et peuvent évoluer à tout moment.

KING MEMPHIS SAS met en jeu 6 types de dotations :

- 32 918 bons pour un **Cheese Burger**, coupon valable pour une prochaine visite du 1er au 26 septembre 2022 uniquement dans le cadre d'un repas pris sur place, pour toute addition de 20€ minimum, dans un restaurant Memphis participant. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions en cours.

- 32 918 bons pour un **Milkshake Vanille ou Chocolat d'une valeur unitaire de 6.90€ TTC**, coupon valable pour une prochaine visite du 1er au 26 septembre 2022 uniquement dans le cadre d'un repas pris sur place, pour toute addition de 20€ minimum, dans un restaurant Memphis participant. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions en cours.
- 32 918 bons pour un **Sundae Classic d'une valeur unitaire de 4.90€ TTC**, coupon valable pour une prochaine visite du 1er au 26 septembre 2022 uniquement dans le cadre d'un repas pris sur place, pour toute addition de 20€ minimum, dans un restaurant Memphis participant. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions en cours.
- 32 918 bons pour un **Churrosx5 pièces d'une valeur unitaire de 5.90€ TTC**, coupon valable pour une prochaine visite du 1er au 26 septembre 2022 uniquement dans le cadre d'un repas pris sur place, pour toute addition de 20€ minimum, dans un restaurant Memphis participant. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions en cours.
- 10 bons pour **1 an de Burger d'une valeur moyenne unitaire de 806€ TTC** - Conditions de l'offre: 52 burgers offerts hors Crazy Memphis. A consommer sur place, exclusivement dans le restaurant Memphis où le bon aura été gagné. Possibilité de commander plusieurs burgers offerts par visite (dans la limite de 4 burgers offerts par visite). Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions en cours. Le gagnant pourra profiter du lot à partir du 15/09/2022.
- 1 bon pour 1 **voyage à Las Vegas** - 1 séjour pour 2 personnes d'une valeur totale de 4 000€ TTC

Le séjour comprend les vols aller et retour, PARIS LA VEGAS sur compagnie régulière en classe économique, avec ou sans correspondance (horaires à confirmer)
 - 6 nuits en hôtel / Appart hôtel 3* ou 4* en chambre double pour 2 personnes
 - Transferts privés aéroport / hôtel/ aéroport

Le séjour ne comprend pas les frais d'acheminement aller/retour depuis le domicile du gagnant et de son accompagnant à l'aéroport de départ, les repas non mentionnés, les boissons, les frais médicaux éventuels, les assurances, les visites, les dépenses personnelles, les taxes locales de séjour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa...) et tous les frais non prévus dans le budget de 4000€ TTC.

Les participants au séjour doivent être habilités à se rendre dans la destination retenue. Chacun des participants au séjour doit être majeur et en mesure d'obtenir, si nécessaire, les visas pour la destination retenue et disposer d'un passeport valable 6 mois minimum après la date de retour. Ils doivent être en possession d'un passeport valide. Les frais liés à l'obtention des éventuels visas et vaccinations ne sont pas pris en charge.

En cas de prolongation du séjour, pour une raison indépendante de la Société Organisatrice, les frais occasionnés ne seront nullement à la charge de cette dernière.

Modalité d'obtention : Le gagnant du séjour devra prendre contact par email avec le service communication de King Memphis sur communication@memphis-coffee.com .

Les réservations devront avoir lieu entre la fin du jeu, soit le 01/09/2022, et jusqu'au 21/09/2022 inclus.

Les valeurs indiquées correspondent aux prix publics TTC approximatifs couramment pratiqués ou estimés à la date de rédaction du règlement, elles sont données à titre de simple indication et sont susceptibles de variations. Tous frais supplémentaires (transferts non prévus ci-dessus, frais administratifs, pourboires, etc.), ainsi que les transferts domicile – aéroports/gare ne sont pas compris dans la prestation et restent à la charge du gagnant.

Ces lots sont nominatifs, ils ne pourront, en aucun cas, être échangés contre quelque objet de quelque nature que ce soit. Aucune compensation financière ne peut être demandée en contrepartie.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange des lots gagnés. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'une quelconque manière.

En cas d'évènement mentionné et pris en charge dans les conditions de l'assurance annulation, le gagnant sera contacté par email aux coordonnées indiquées par la Société Organisatrice. Dans cette hypothèse, un chèque de banque couvrant la valeur du montant du voyage dégrevé des frais d'assurance annulation lui sera adressé par voie postale aux coordonnées indiquées dans un délai de 4 semaines à compter de la déclaration du sinistre.

Article IV : Désignation des gagnants

Les tirages au sort sont effectués automatiquement consécutivement à la participation grâce à un algorithme aléatoire. A chaque participation, l'algorithme maximisera le nombre de cadeaux distribués compte tenu des quantités disponibles ainsi que du nombre de joueur moyen par semaine. Les gagnants recevront alors un « coupon cadeau » par email.

S'il s'avère qu'un participant a gagné en ne respectant pas le présent règlement, par des moyens frauduleux, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice ou en violant l'une des conditions de participation, il perdrait alors sa qualité de gagnant, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice.

Dans ce cas, le participant recevra un email pour l'informer de la perte de sa qualité de gagnant incluant un rappel du présent règlement.

Article V : Conditions de participation

L'inscription au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant le Jeu et au sujet duquel la Société Organisatrice statue en dernier ressort sur tout cas litigieux et toute difficulté d'interprétation. En cas de refus de tout ou partie du présent règlement, il appartient aux Joueurs de s'abstenir de participer au Jeu.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres membres. Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation de comptes membres différents par un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant. Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer à partir d'un email ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique email devra être utilisé par personne physique participante. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort. Afin de prévenir le risque de fraude, chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois par Etablissement dans une même journée. Si besoin, la Société Organisatrice s'autorise à faire toutes les vérifications nécessaires afin de vérifier l'absence de fraude.

Article VI : Remise des dotations

Les gagnants recevront systématiquement un « coupon cadeau » par email.

Les modalités de règlement de la dotation sont systématiquement précisées sur chaque coupon cadeau dès lors qu'un participant acquiert le statut de gagnant (exemples: coupon cadeau valide à partir du 01/09/2022, non cumulable, etc.)

Pour recevoir leur dotation, le Joueur devra nécessairement faire valider son coupon cadeau par le personnel de l'Etablissement pour recevoir sa dotation (la validation se fait à l'aide d'un QR code directement sur le coupon cadeau).

Dans le cas où l'email du gagnant s'avérerait manifestement erroné, il n'appartiendrait en aucun cas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches de quelque nature que ce soit pour retrouver le gagnant. Celui-ci perdrait le bénéfice de son gain et ne pourrait prétendre à aucune compensation.

Article VII : Obtention du règlement et remboursements des frais de demande de règlement

Pour recevoir le règlement ainsi que le remboursement des frais d'envoi liés à la demande de règlement, il suffit d'en faire la demande écrite, en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse), à l'adresse du Jeu: société Toot Sweet SAS 23 rue des Lombards, 75004, Paris, avant le 15/09/2022 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Les frais postaux de demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif lettre lent en vigueur – base 20g - sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement accompagnée obligatoirement d'un RIB ou un RIP et envoyée avant le 15/09/2022 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu. A envoyer à l'adresse : société Toot Sweet SAS 23 rue des Lombards, 75004, Paris.

Article VIII : Données personnelles

La Société Organisatrice agit en qualité de responsable de traitement dans le cadre des services fournis à l'Etablissement Partenaire dans la mesure où la Société Organisatrice détermine de manière autonome les joueurs. La Société Organisatrice s'engage à se conformer aux exigences de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen n° 2016-679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les Données personnelles traitées par la Société Organisatrice ne sont cédées, transférées ou rendues accessibles à aucun tiers sous réserve de ses sous-traitants éventuels, situés dans l'EEE et de toute restructuration et/ou toute opération de réorganisation de Toot Sweet SAS ou lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs Données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité. Ces droits peuvent être exercés auprès de Toot Sweet SAS par courrier électronique à l'adresse : contact@cadeaudelamaison.com

Enfin, pour toute réclamation, chaque joueur dispose du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article IX : Loi applicable et juridiction

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations. En cas de contestation, seul sera recevable un courriel à contact@cadeaudelamaison.com dans un délai de 30 (trente) jours maximum après la date de participation. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes informatiques de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux conditions de connexion, aux soumissions de contributions et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du

présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même et toutes ses autres clauses conserveraient leur force et leur portée.
Pour toute question relative au fonctionnement du jeu : contact@cadeaudelamaison.com
Copyright © 2022 Toot Sweet SAS

ANNEXE 1

Liste des sites participants

MEMPHIS	Adresse
ALBI	ZA La Baute Allée du commerce Espace Monaco 81990 Le Séquestre
ALES	20 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès
ARRAS	Avenue Winston Churchill 62000 Arras
AUBAGNE	572 Avenue des Caniers Zone Industrielle Les Paluds 13400 Aubagne
AVIGNON	140 rue Paul Eluard 84000 Avignon
BAYONNE	ZA Saint-Frédéric 8 Chemin de Hayet 64100 Bayonne
BEAUVAIS	Rue Fernand Sastre Zone de la Marette 60000 Beauvais
BEGGEN	233 - 241 Rue de Beggen L - 1221 Luxembourg
BESANCON	Espace Valentin Rue Météore 25480 Miserey-Salines
BEZIERS	CC Polygone Rive Gauche lot 306 3 Carrefour de l'Hours 34500 Béziers
BLAGNAC	15 Allée Emile Zola ZAC Du Grand Noble 31700 Blagnac
BLOIS	30 Boulevard de l'industrie 41000 Blois
BORDEAUX LAC	Zone Aliénor d'Aquitaine Rue Dugay Trouin 33300 Bordeaux
BOURGES	ZI De la Charité Route de la Charité 18000 Bourges
BOURGAIN JALLIEU	5 rue Denis Papin 38300 Bourgoin-Jallieu
BREST	105 Rue Pierre Jakez Helias 29490 Guipavas
BRIVE LA GAILLARDE	19 Avenue Cyprien Faurie 19100 Brive La Gaillarde
BRUAY LA BUISSIERE	Parc de la Porte Nord Rue de la libération 62700 Bruay-la-Buissière
CAEN MONDEVILLE	2 Parvis Mondevillage 14120 Mondeville
CAGNES-SUR-MER	CC Polygone Riviera ZAC SUDALPARC - 115 Avenue des Alpes 06800 Cagnes-sur-Mer
CALAIS	225 Rue Chevreul ZAC Curie 62100 CALAIS
CHAMBERY	325 Avenue Eugène Ducretet 73000 Chambéry
CHAMPIGNY SUR VESLE	Parc commercial Champigny Zone d'activité des Bonnières Lotissement la Charme Rue de la Garenne
CHASSE SUR RHONE	Zone Commerciale Chasse Sud Avenue Frédéric Mistral 38670 Chasse Sur Rhône
CLERMONT FERRAND	Rue de l'Éminée 63000 Clermont Ferrand
COMPIEGNE	25 Esplanade Marguerite Perey 60200 COMPIEGNE
CORMONTREUIL (Reims)	25 rue des Laps 51350 Cormontreuil
CREIL / SAINT MAXIMIN	ZAC du bois des fenêtres 565 Rue Louis Saint Just 60740 Saint Maximin
DREUX	1D rue de la garenne 28100 Dreux
DIJON	51 rue de Longvic 21300 Chenôve
ÉPINAL	48 Route de Jeuxey 88000 Épinal
ÉVREUX	1373 Route de Paris RN 13 Lieu Dit La Rougemare 27930 Le Vieil-Évreux
FREJUS	439 avenue Lou Gabian 83600 Fréjus
HENIN BEAUMONT (Lille)	Zac du Bord des Eaux Boulevard Herne 62110 Hénin-Beaumont
LA GARDE (Toulon)	1082 chemin des Plantades 83130 La Garde

LA ROCHELLE	13 Rue du 14 juillet 17138 Puilboreau
LA VILLETTE	Centre commercial Vill'up 30 Avenue Corentin Cariou 75019 Paris
LE HAVRE	Centre Commercial Docks Vauban 70 Quai Frissard 76600 Le Havre
LE MANS	ZAC Du Moulin aux Moines Rue Jean de Vignolles 72650 Saint Saturnin
LENS	Zone Commerciale Lens 2 62880 Vendin Le Vieil
LES SABLES D'OLONNE	Centre Commercial Ylium 87 Avenue François Mitterand 85340 Olonne sur Mer
LIMOGES	2 rue Léon Serpollet 87280 Limoges
LOMME	1 rue du château d'Issenghien 59160 Lomme
MACON	134 route de Lyon 71000 MACON
MANTES BUCHELAY	ZAC Porte de Normandie 3 Rue Jean Ferrat 78711 Mantes La Ville
MAREUIL-LES-MEAUX	19 rue des Montaubans 77100 Mareuil-Lès-Meaux
MELUN / VERT-ST- DENIS	Lieu-dit La Cave 50 RD 306 77240 Vert Saint Denis
MERIGNAC (Bordeaux)	51 chemin de Mirepin 33700 Mérignac
METZ SEMÉCOURT	ZA Val Euromoselle Rue du Pré des Meuniers 57280 Semécourt
MONTEVRAIN	Le Clos du Chêne 1 rue Fontenelle 77144 Montevrain
MONTPELLIER	1049 rue Hélène Boucher 34130 Muguio
MOUGINS	561 Route de la Roquette 06250 Mougins
NANCY	37 rue Berthollet 54710 Ludres
NANTES	14 Rue Marie Curie 44230 Saint Sébastien sur Loire
NICE	Centre ccial Nice One Boulevard des Jardiniers 06200 NICE
NIMES	145 rue Michel Debré 30900 Nîmes
NIORT	7 rue Jean Baptiste Colbert 79000 Niort
ORLÉANS	32 rue Louis Roguet 45000 Orléans
PERPIGNAN	Multiplexe Mega Castillet Zac du Mas Balande 66 000 Perpignan
POITIERS	CC Géant Casino Beaulieux 2 Av Lafayette 86000 Poitiers
RONCQ	Route de Petit Menin Promenade de Flandre 59960 Neuville en Ferrain
ROUEN BARENTIN	2 B, Carrefour de la Liberté - 76360 Barentin
SAINT BRICE SOUS FORET	RN1 Lieu dit La Chapelle St Nicolas 95350 St Brice sous Forêt
SAINT ETIENNE - VILLARS	Centre Commercial Auchan Rue de Chabanne 42390 Villars
SAINT OMER	10 Route des Bruyères 62219 Longuenesse
SARAN	1010 Route Nationale 20 45770 Saran
STRASBOURG	Les Docks Malraux 30 rue du Bassin d'Austerlitz 67100 Strasbourg
THONVILLE	5 rue des Auriges 57100 Thionville
TOULOUSE	347 avenue des États-Unis 31200 Toulouse
TROYES	Parc commercial Be Green Rue de l'Avenir 10410 St Parres aux Tertres
VALENCE	Zone de Laye 26320 Saint Marcel Lès Valence
VALENCIENNES	Satellium Bowling Rue des Vosges 59300 Valenciennes
VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	290 Rue François Meunier Vial 69400 Villefranche sur Saône

VILLENEUVE D'ASCQ	ZAC Héron Parc 3 avenue de l'Avenir 59650 Villeneuve d'Ascq
VILLEPARISIS	Les portes d'Ambresis Rue Jean Monnet 77270 Villeparisis
VIRIAT	Zone commercial de la Neuve 44 rue du Plateau 01440 Viriat